

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

Délibération n° 2014/ 153

**OBJET : AVANCE REMBOURSABLE ACCORDEE A LA COMMUNE DE PONTIS.**

Vu la demande de la Commune de Pontis d'obtenir un prêt de **20 000.00 €** sur une période maximale de **18 mois**,

Considérant que cette Commune rencontre des problèmes financiers à court terme,

Considérant qu'il s'agit d'une opération de crédit ponctuelle et exceptionnelle,

Vu le projet de convention établi entre la Communauté de Communes et la Commune de Pontis,

Sur proposition du Vice-Président chargé des finances,

Le Conseil de Communauté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, (M. GAMBAUDO Georges, Maire de Pontis ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le versement d'une avance de trésorerie remboursable à taux zéro d'un montant de **20 000 €** à la Commune de Pontis sur une période maximale de **18 mois**.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette avance seront inscrits au Budget de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » 2015 à l'article 274.

Ainsi Fait et Délibéré les Jour, Mois et An que ci-dessus,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Président,  
M. MARTIN Jacques



*[Handwritten signature in blue ink]*